

Compte rendu des délibérations **de la Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2017 à 20H00**

L'an deux mil dix-sept, le premier septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents : MM. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric 1^{er} adjoint, par procuration à BOUS Xavier, BOUS Xavier 2^{ème} adjoint, Mmes LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, CHAPUT Marie-Ange, JONETTE Marie, MM. PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Eric, LEDOYEN Jean-Pierre, et BLANCHETETE Gilbert.

Absents excusés MM VENERUCCI David, BECRET Lise, MALGRAS Jean-Marc et CAPART François.

1. Bois, exploitation 2017-2018.

Une commission des bois a eu lieu mercredi 30 août à 17H30 en présence du nouveau garde forestier. Les points suivants ont été abordés :

- Les parcelles 3, 4, 6 et 7 seront exploitées en priorité. La délibération prise l'an dernier est toujours valable. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à une nouvelle délibération. Néanmoins, pour les parcelles 6 et 7, un projet de chemin est prévu. L'emprise du chemin sera réalisée par les affouagistes. Une entreprise devrait créer le chemin. Mais, il a été demandé au garde ONF, un devis du montant des travaux et une estimation prévisionnelle des ventes de bois suite à la création de cet accès.
- Les coupes de bois 10 à 13 et 23 et 25 ont été achetées par la Société ERNEST. La fin de l'exploitation est prévue pour fin octobre. Un ajustement des recettes sera réalisé en fonction des arbres supplémentaires abattus (chutes suite à abattage, ...).

2. Baux communaux

Madame PERGENT a décidé de rendre à la Commune, les terrains qu'elle exploitait. De même, les terrains loués à Monsieur BOUS Albert (décédé) et ceux loués à Mme PIERRET Valérie arrivent à terme au 31/12/2017.

Sont disponibles à la location les baux suivants :

X 148	3 HA 96 A - 45 ares	Au-dessus du Bois La Dame
D 53 Lot n°11	3 hectares	Haut Chemin
D 53 Lot n°14	2 HA	Haut Chemin
D 0001	1 HA	Haut chemin
161	40 ares	A la Naue
57 Ares	Le Cugnet	PIERRET Valérie co-gérante du SCEA du Varteiller
Y 43 84 A 40 CA	Fond des Cordes	PIERRET Valérie Co-gérante du SCEA du Varteiller
C 42 2 HA 38 A 90 CA	Dessous la Ronce	Bous Albert

A noter que les 40 ares situés à « la Naue » ne sont pas des terres agricoles, mais sont situées en zone d'intérêt collectif sportif et culturel. Mme PERGENT ne réalisait que le fauchage de la parcelle avant le 14 juillet de chaque année.

La location de la parcelle X148 est également assortie de l'obligation de la remettre en état de prairie.

Le choix du Conseil Municipal en termes d'attribution des terres est le suivant :

- D'abord attribuer la parcelle à celui qui l'exploite déjà,
- Ensuite, s'il y a désistement, parmi les demandes des agriculteurs, examiner la situation des agriculteurs, en privilégiant ceux dont la taille de l'exploitation est réduite. L'objectif de la Commune consiste à aider les agriculteurs les plus fragiles.
- Enfin, pour une terre qui devient vacante, le conseil se réserve la possibilité de louer à un non-agriculteur possédant des chevaux, comme ce fut déjà le cas par le passé.

Cinq demandes ont été adressées en mairie :

- celle de M. DIDIER Mickaël, petit exploitant, qui souhaite reprendre les parcelles exploitées par Mme PERGENT,
- celle de M. BOUS Alain, qui souhaite reprendre la parcelle de M. BOUS Albert.
- Celle de M. ARNOULD Jacques, éleveur de chevaux, qui a attendu de ne plus être au Conseil pour solliciter une parcelle de la Commune,
- Celle de Mme PIERRET co-gérante du SCEA du Varteiller
- . Celle de M. BLANCHETETE Gilbert.

Le conseil décide les locations suivantes :

X 148	3 HA 96 A - 45 ares	Au-dessus du Bois La Dame	DIDIER Mickäel
D 53 Lot n°11	3 hectares	Haut Chemin	DIDIER Mickäel
D 53 Lot n°14	2 HA	Haut Chemin	DIDIER Mickäel
D 0001	1 HA	Haut chemin	BOUS Alain
161	40 ares	A la Naue	BLANCHETETE Gilbert
	57 Ares	Le Cugnet	PIERRET Valérie co-gérante du GAEC de l'Union
Y 43	84 A 40 CA	Fond des Cordes	PIERRET Valérie Co-gérante du GAEC de l'Union
C 42	1 HA 38 A 90 CA	Dessous la Ronce	BOUS Alain
C 42	1 HA	Dessous la Ronce	ARNOULD jacques

Le prix de location est fixé à 340 KG de blé, indexé sur le prix du blé fermage. Il est payable le 11 novembre de chaque année. La durée de la location est de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. La date d'échéance est fixée le 31 décembre 2026.

Le terrain communal dessous la Ronce, d'une surface de 2 HA 38 A et 90 CA, est divisé en deux parcelles, l'une d'1 ha pour Jacques Arnould et 1 HA 38 A 90 CA pour Alain BOUS. En contrepartie Alain BOUS aura une parcelle d'1 HA sur le Haut Chemin.

A l'unanimité, le conseil accepte ces propositions. Gilbert BLANCHETETE et Xavier BOUS sont sortis pour le vote.

3. Devis Chrétien.

Un violent orage est survenu sur la commune le vendredi 25 août dernier occasionnant de nombreux dégâts aux installations électriques des habitations situées aux abords de l'église de La-Malmaison. L'église elle-même a été touchée par la foudre. L'horloge neuve changée en août 2016 ainsi que le mécanisme électrique d'une petite cloche ont été affectés par la surtension provoquée par l'événement.

Un représentant de la société Chrétien, fournisseur est venu sur place pour constater les dégâts et a présenté un devis.

Le coût des travaux de réparation et la pose d'un parafoudre de type 1 avec un coupe circuit s'élève à 3 211, 80 € TTC ;

Le maire informe le conseil qu'il a déclaré le sinistre à l'assurance. Un expert doit passer.

A l'unanimité, le Conseil accepte le devis et demande au maire de passer commande.

Information au Conseil.

1. Terrain du château d'eau :

Le maire informe le Conseil du caractère désormais officiel de la propriété communale du terrain sur lequel a été construit le château d'eau en 1955. L'expropriation pour cause d'utilité publique a été validée par le tribunal de grande instance de Nancy par ordonnance du 23 mars 2017. Le délai de recours de 2 mois étant dépassé le 25 mai, la Cour de cassation a confirmé qu'il n'y avait pas eu de recours. De ce fait, le terrain appartient à la commune. Un arpentage du terrain va avoir lieu.

2. Sécurisation des routes.

Une commission des travaux aura lieu prochainement pour marquer le début des travaux.

3. Chapelle.

La restauratrice du patrimoine Pascale WERY va intervenir en septembre pour poursuivre les études de la polychromie à la chapelle. Des devis ont été demandés pour la restauration de la toiture.

4. Eglise Saint-Nicolas.

Plusieurs devis ont été demandés pour la réfection du plâtre à l'église.